

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 12 décembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/74
Rapporteuse : Mme Jacqueline NAEPFLIN KARLEN

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/74 concernant « Projet d'améliorations structurelles des chalets et domaines d'alpages de la Ville de Nyon »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'760'000.- TTC pour financer les travaux pour l'amélioration structurelle des chalets et domaines d'alpages, dont à déduire CHF 1'168'000.- de subvention du Canton de Vaud en faveur des améliorations foncières ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 253'000.- TTC pour financer les études pour l'actualisation des baux à ferme, les études de faisabilité technique pour une fromagerie et buvette d'alpage et les études d'expertise du patrimoine immobilier ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 80 oui et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 13 décembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :